



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2008/09/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2008

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	43

DATE DE LA CONVOCATION

04 septembre 2008

L'an deux mille huit, le 10 septembre, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au Centre Alain Gouzes, commune de Bourganeuf, sur la convocation en date du 04 septembre 2008, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, ROGERS, PEROT, PAMIES, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, PRIOUL, MEYER, DELARBRE, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, LEHERICY, LEFAURE, LABORDE, FERRAND, PATEYRON

Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET, BATTISTON, JOUANNETAUD, CAPS, SALADIN, COUSSEIROUX, MARTIN, PATEYRON

Suppléantes : Mmes MEILLAT, COULAUD
MM DURUDAUD

Excusés : Mme BATTUT
MM SIMON-CHAUTEMPS, AGUIRRE, BOUEYRE

OBJET : Contribution au programme Ecole et Cinéma pour l'année scolaire 2008-2009

Le Président indique que la communauté de communes, dans le cadre de sa compétence « action culturelle », a été sollicitée pour une participation au programme Ecole et Cinéma pour l'année scolaire 2008/2009. Il rappelle d'ailleurs que la communauté de communes avait financé pour l'année scolaire 2007 / 2008 les frais d'entrée de 5 séances au cinéma de Bourgneuf pour un total de 508 élèves (cycles 1, 2 et 3), soit un montant de 3 408,60 €.

Ce programme géré par EMALA Images (Equipe Mobile Académique d'Animation et de Liaison) a pour but de recenser les pratiques existantes autour du cinéma, de les harmoniser et de proposer à l'ensemble des écoles du département de la Creuse une action de découverte du septième art.

Cette action, qui doit s'inscrire dans le projet d'école, peut concerner l'ensemble des élèves d'une école, d'un cycle ou d'une classe, et prend place dans le temps scolaire. C'est pourquoi, aucune contribution ne peut être demandée aux familles des élèves pour financer ce dispositif, les frais d'entrée, soit 2,30 € par enfant et par séance, et les frais de déplacement restant à la charge de chaque école.

Cette action est un exemple d'ouverture qui associe des partenaires culturels, principalement les salles de cinéma. Ce dispositif est donc l'occasion de valoriser le cinéma de Bourgneuf en faisant bénéficier les écoles des communes membres de la communauté de communes, intéressées par le programme, de projections à vocation pédagogique : activités langagières, arts visuels, éducation civique, etc...

Les cinq films proposés sur l'année scolaire 2008/2009, sont :

- 1^{ère} séance : « Des Rois qui voulaient plus qu'une couronne » (cycle 1).
- 2^{ème} séance : « Katia et le crocodile » (cycles 2 et 3).
- 3^{ème} séance : « Mon voisin Totoro » (cycles 1, 2 et 3).
- 4^{ème} séance : « Les trois brigands » (cycles 1 et 2).
- 5^{ème} séance : « Le Mécano de la Général » (cycles 2 et 3).

Sur le territoire communautaire, la liste des écoles (cycles 1, 2 et 3) ayant à ce jour sollicité le bénéfice de ce programme, soit 451 élèves est la suivante :

- Bourgneuf (groupe scolaire Marie Curie) : 90 élèves.
- Bourgneuf (groupe scolaire Martin Nadaud) : 58 élèves.
- Bourgneuf (groupe scolaire Rifaterre) : 70 élèves.
- Le Theil (Saint Martin Sainte Catherine) : 22 élèves.
- Masbaraud-Mérignat : 61 élèves.
- Royère de Vassivière : 52 élèves.
- Saint-Dizier-Leyrenne : 72 élèves.
- Saint Junien La Bregère : 16 élèves.
- Saint-Pierre-Chérignat : 10 élèves.

La communauté de communes interviendrait uniquement pour prendre en charge les frais d'entrée au cinéma (2,30 € par entrées), chaque école s'organisant avec la municipalité concernée pour financer les déplacements.

Le Président souligne que le programme Ecole et Cinéma participe d'une meilleure intégration de l'école dans le projet de développement culturel communautaire, et propose donc que la communauté de communes prenne à sa charge les frais d'entrée du cinéma, par séance et par enfant, afin de préserver la gratuité des activités dans le cadre scolaire.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Décide que les frais d'entrée par enfant et par séance seront pris en charge par la communauté de communes
- Dit que cette dépense sera inscrite dans la section fonctionnement du budget général et qu'elle fera l'objet d'une décision modificative.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

A Bourgneuf, le 11 septembre 2008
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD